

Les nouveaux défis du financement de l'économie

Par Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Directrice générale de la Fédération bancaire française

Contrairement à d'autres économies de la zone euro, la France n'a pas connu de *credit crunch* durant la crise. Le taux d'accès au crédit reste très élevé et les conditions d'octroi y sont favorables. La France est le seul pays de la zone euro où la crise financière n'a rien coûté au contribuable ⁽¹⁾. Les banques françaises ont bien traversé la crise. Même si elle a diminué depuis, leur rentabilité est plus élevée et moins volatile que celle de leurs pairs européens. Paradoxe : alors que la crise est partie des États-Unis, les banques américaines sortent plus fortes de cette crise financière.

Ces dix dernières années, les banques ont fait face à des changements réglementaires considérables. La mise en place de l'Union bancaire a doté la zone euro d'un système de supervision et d'un dispositif de prévention et de gestion des crises bancaires uniques au monde. Elle a rendu le système financier plus sûr. Les grandes banques systémiques ont largement renforcé leurs fonds propres et réduit les risques portés à leurs bilans, tout en finançant l'économie de manière très dynamique.

Un nouveau modèle de financement de l'économie (plus de financements de marché, moins de crédit) et de régulation s'impose aujourd'hui aux banques européennes. La réglementation post-crise, notamment à Bâle, favorise le modèle américain et met les banques européennes face à d'importants défis : réglementaires, économiques – dans un environnement durable de taux d'intérêt bas – et digitaux, bien que ces derniers constituent aussi une opportunité unique d'améliorer les services aux clients.

Maintenir la capacité des banques françaises à financer l'économie nationale et européenne

Le financement des entreprises : première priorité stratégique des banques françaises

La première priorité stratégique des banques françaises est le financement des entreprises. Leur développement est un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique français. Grâce à leur modèle original de banque universelle, les banques françaises proposent une palette complète de métiers pour accompagner les entreprises dans la satisfaction de leurs besoins de financement.

La croissance des crédits en France est l'une des plus élevées d'Europe : + 6,3 % pour les entreprises à fin 2017 (contre 1,9 % en zone euro) ⁽²⁾. Les crédits aux entreprises représentent 965 milliards d'euros (+ 6,2 % sur un an), dont 679 milliards d'euros pour l'investissement (+ 6,8 % sur 1 an) et 227 milliards d'euros pour la trésorerie (+ 5,3 % sur 1 an) ⁽³⁾.

Le crédit est très sûr en France. En effet, le ratio des créances douteuses (*non performing loans* – NPL) des banques françaises est beaucoup plus faible que la moyenne des banques de la zone euro (3,1 % contre 4,0 %, au quatrième trimestre 2017) ⁽⁴⁾. Le coût du risque des six grandes banques françaises s'élevait en 2017 à 8,4 milliards d'euros, soit une baisse de 18 % sur un an ⁽⁵⁾.

Leur maîtrise des risques permet aux banques françaises d'offrir les crédits les moins onéreux des grands pays de l'OCDE : les PME françaises, notamment, empruntaient, en 2015, en moyenne à 1,78 %, contre plus de 3,3 % en Grande-Bretagne ou aux États-Unis ⁽⁶⁾.

(1) BCE, "The fiscal impact of financial sector support during the crisis", Economic Bulletin, n°6, 17 septembre 2015.

(2) BCE, décembre 2017.

(3) Banque de France, décembre 2017.

(4) EBA.

(5) ACPR.

(6) OCDE 2015 (dernières statistiques disponibles).

Le crédit bancaire, qui est la source de financement majoritaire en France et en Europe, représente près des deux tiers de la dette des entreprises de la zone euro, contre seulement moins d'un tiers pour les entreprises américaines⁽⁷⁾. C'est pourquoi la pression pour plus de financements de marché et moins de financements par le crédit, qui résulte directement des choix réglementaires post-crise, nécessite une action européenne résolue devant aller bien au-delà des premiers travaux sur l'Union des marchés de capitaux.

Assurer le bon fonctionnement de l'Union bancaire

L'Union bancaire a assuré la stabilisation du secteur financier post-crise dans la zone euro et s'est accompagnée d'une profonde réforme de la supervision. Premier pilier de l'Union bancaire, le Mécanisme de supervision unique a été mis en place le 4 novembre 2014. Le second pilier est le Mécanisme de résolution unique ; il vise à mettre fin au cercle vicieux entre dettes bancaires et dettes souveraines et protège les contribuables contre les difficultés bancaires. Il prévoit donc de mettre à contribution les actionnaires et les détenteurs d'obligations plutôt que les États, et donc les contribuables, et impose aux banques de constituer des réserves de renflouement interne, d'une part, et des fonds de résolution externes mobilisables si les premières ne suffisent pas, d'autre part. Enfin, la garantie unique des dépôts bancaires, troisième pilier de l'Union bancaire, fait l'objet de travaux à Bruxelles.

À l'heure actuelle, l'Union bancaire est au milieu du gué. En effet, les superviseurs nationaux conservent encore beaucoup de leviers et les systèmes bancaires restent largement nationaux. On assiste à une refragmentation du système interbancaire qui entraîne des difficultés pour les banques dans le recyclage de l'épargne là où l'investissement est nécessaire. C'est un frein au bon financement de l'économie européenne. En outre, la tendance est à l'imposition de règles très contraignantes pour les grandes banques. Ainsi, les G-SIB (*Global Systemically Important Banks*) de la zone euro portent à leur bilan 46 % des prêts *retail* et 40 % des prêts *corporate*⁽⁸⁾.

Adapter la transposition des standards pruden- tiels internationaux aux spécificités de l'économie européenne

En matière réglementaire, l'accord du 7 décembre 2017 finalise la réforme Bâle III en stabilisant les règles de capital des banques. La transposition de ces règles mondiales en Europe doit maintenant se faire en tenant compte des spécificités européennes, notamment en matière de crédit immobilier (en la matière, le système français repose essentiellement sur des crédits à taux fixes, accordés en fonction de la solvabilité des emprunteurs), de financements spécialisés (leur maintien est essentiel pour le financement des infrastructures de long terme, notamment dans le contexte de la transition énergétique) et d'entreprises non notées (c'est le cas de l'immense majorité des entreprises européennes, contrairement aux États-Unis).

On estime à 15 % l'augmentation des contraintes pesant sur les banques européennes, alors que l'accord est globalement neutre au niveau mondial. D'inspiration améri-

caine, cet accord, contesté unanimement par les banques européennes, pénalise le mode de financement européen, alors que celui-ci est moins risqué que le modèle américain.

D'autres textes réglementaires sont particulièrement importants. La mise en place de la nouvelle norme comptable IFRS 9, applicable depuis le 1^{er} janvier 2018, définit de nouvelles règles en matière de dépréciation du risque de crédit ; de fait, elle pourrait peser fortement sur le crédit aux PME en leur imposant le provisionnement du risque de perte statistique dès l'octroi du crédit.

La proposition BRRD2 (seconde directive sur la résolution bancaire) fait évoluer les dispositions sur la prévention et la résolution des difficultés bancaires. Elle introduit le TLAC (*Total loss-absorbing capacity*) dans le droit européen, précise le calcul du MREL (*Minimum requirement for own funds and eligible liabilities*) et la hiérarchie des créanciers bancaires. Des points restent à préciser afin d'éviter la double peine pour les grandes banques qui devront appliquer les deux ratios TLAC et MREL.

Développer les marchés de capitaux en Europe

Sous l'effet des nouvelles exigences prudentielles qui pèsent sur le crédit bancaire, les marchés de capitaux sont appelés à jouer un rôle croissant dans le financement de l'économie en Europe. L'Union des marchés de capitaux (UMC) a pour objectif de permettre à tous les types d'entreprises de l'Union européenne d'accéder plus facilement au financement de marché et de leur offrir ainsi un complément efficace au crédit bancaire. Dans le contexte du Brexit, le besoin d'une UMC se renforce encore davantage. Londres est la première place pour les marchés financiers en Europe, tant pour la négociation que pour la compensation ; la France occupe, quant à elle, la première place pour la zone euro.

Il existe un déséquilibre dans l'Union européenne entre les excédents d'épargne dans certains pays et les déficits d'investissement dans d'autres, lequel est lié notamment à une fragmentation des marchés. On assiste à une juxtaposition de marchés nationaux dont les niveaux de développement sont très hétérogènes. Et en dépit d'une bonne connaissance des marchés et des besoins de leur clientèle, les banques de financement et d'investissement européennes ne sont pas encore aussi développées que les grandes banques américaines. Ces dernières sont favorisées par un marché domestique dominant et des réglementations adaptées à leur modèle de financement des entreprises qui repose majoritairement sur les marchés. Ainsi, les marchés de capitaux représentent 150 % du PIB aux États-Unis, contre 70 % dans l'Union européenne⁽⁹⁾.

(7) BCE et FED.

(8) EBA.

(9) "Recent Developments in European Capital Markets – Key findings from 2017 ECMI Statistical Package", Robin Lechtenfeld and Apostolos Thomadakis, December 2017, https://www.ceps.eu/system/files/ECMIRR12_Developments_EU-Capital_Markets_0.pdf

La relance de l'Union des marchés de capitaux est indispensable au financement de l'économie européenne. La réglementation bancaire pousse vers davantage de financements de marché, l'Europe doit donc trouver les moyens de les développer. Pour passer à la vitesse supérieure, le développement des marchés de capitaux doit figurer dans le mandat de la prochaine Commission européenne ; une démarche de type « comité des sages » serait utile pour permettre un meilleur décloisonnement des marchés et l'identification d'actifs de référence pour assurer la liquidité de ces mêmes marchés.

Les marchés de capitaux doivent être animés, en Europe, par des acteurs financiers solides et pérennes. Or, les BFI américaines prennent de plus en plus de parts de marché en Europe : une étude du *think tank* européen Bruegel⁽¹⁰⁾ montre qu'en l'espace de dix ans, les BFI européennes ont perdu pratiquement dix points de parts de marché pour atteindre 46 % de leur marché domestique à la fin 2015, et ce au bénéfice quasi exclusif de leurs homologues américaines dont la part de marché est passée de 37 % à 45 % sur la même période. Alors que la crise financière est venue des banques américaines, et singulièrement des BFI de Wall Street avec la faillite de Lehman Brothers, les fusions bancaires organisées outre-Atlantique ont créé des mastodontes financiers qui partent à l'assaut de l'Europe. S'y ajoute une réglementation qui leur est, en général, structurellement beaucoup plus favorable. Il est très important que la place des banques européennes soit confortée pour des raisons de souveraineté et de résilience. La crise de 2011 a montré que les banques américaines avaient réduit de manière brutale leurs expositions en Europe.

La distribution des produits d'épargne aux clients est un volet de l'UMC qui est mal traité en Europe. C'est tout l'enjeu de la directive MIF 2, dont l'un des effets est d'avoir dissuadé les acteurs financiers de proposer des actions à leur clientèle particuliers. Cette directive a pour objectif d'assurer une meilleure information des clients sur les risques encourus. Mais les lourdes procédures qu'elle sous-tend freinent la diversification de l'épargne et standardisent à l'excès la relation client.

La révolution digitale

La transformation numérique est l'un des grands défis de l'industrie bancaire. C'est une transformation qui se fait de l'intérieur, car les banques sont des acteurs digitaux, avec, dans leur ADN, une culture de l'innovation permanente au service du client.

En offrant une gamme élargie de produits et de services 24h/24, le digital renforce le modèle français de banque de proximité et donne de nouvelles possibilités à la banque de se rapprocher toujours plus de ses clients. Une complémentarité nouvelle s'installe entre le réseau d'agences bancaires et l'offre digitale, répondant ainsi toujours mieux aux attentes de leurs clients.

La banque a déjà fait sa révolution digitale. Face aux nouveaux entrants, les banques ont un atout différenciant majeur : le conseiller bancaire, qui est au cœur d'une relation multicanale, globale et durable.

Dans cet environnement qui offre de nouvelles opportunités aux banques, il y a aussi un enjeu essentiel, celui de la cybersécurité. Les banques y sont particulièrement sensibles ; elles ne transigent jamais sur les questions de sécurité.

Les enjeux de cybersécurité

Les banques sont totalement impliquées dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : il s'agit là d'une priorité absolue pour l'industrie bancaire française.

La sécurité au sens large fait l'objet d'une attention croissante des banques, confrontées qu'elles sont aux risques de dérive et de fraude.

Pour répondre à cette préoccupation légitime, les banques multiplient les initiatives et investissent massivement dans la protection des fonds et des données personnelles pour préserver la confiance de leurs clients et renforcer plus encore la sécurité du système dans son ensemble.

Tenant compte d'un contexte de cybermenaces avérées, elles œuvrent sans relâche pour que la sécurité soit au cœur des réflexions sur la transformation numérique.

La seconde directive sur les services de paiement (DSP2) a créé un précédent en rendant accessibles, gratuitement, les données des comptes de paiement à deux nouvelles catégories d'acteur : les prestataires de service d'information sur les comptes (« agrégateurs ») et les prestataires de service d'initiation de paiement. Cette directive est un défi pour les banques qui sont responsables des comptes de leurs clients. Aucun autre texte au monde ne permet une telle ouverture.

Une nouvelle concurrence, celle des acteurs non bancaires

L'émergence de nouveaux acteurs dans le monde bancaire est une opportunité pour le système bancaire, mais seulement si l'égalité de traitement est respectée.

Les banques sont les chefs de file naturels de la filière numérique financière et profitent à plein de l'écosystème des *fintechs* et de la technologie, en les accueillant au sein d'incubateurs, en travaillant avec elles sous la forme de partenariats ou encore en les finançant. C'est un environnement extraordinairement innovant qui permet de réinventer la banque au service de ses clients et de l'économie.

Toutefois, on constate que c'est aussi une source de vulnérabilité en termes de cybersécurité, si ces nouveaux acteurs ne mettent pas en place les investissements nécessaires. En effet, les banques réalisent des investissements colossaux à la fois pour assurer la protection non seulement des données personnelles de leurs clients, mais aussi l'intégrité du système financier dans son ensemble.

(10) GOODHART Charles & SCHOENMAKER Dirk, "The United States dominates global investment banking: Does it matter for Europe?", Policy contribution, Bruegel, 2016/06, mars 2016.

C'est aussi une source de vulnérabilité globale vis-à-vis des grands acteurs numériques, GAFA et BATX, qui pourraient heurter plus directement le modèle bancaire, alors qu'ils ne sont assujettis à aucune règle prudentielle.

Dans ce cadre-là, l'approche européenne sur le digital doit tenir compte des enjeux industriels et ne pas aborder le sujet des données sous le seul angle consumériste. À cet égard, l'élaboration de normes en la matière doit associer de manière beaucoup plus étroite tous les acteurs concernés.

Conclusion

Dix ans après la faillite de Lehman Brothers, la solidité des banques françaises n'est plus à démontrer ; elles sont désormais prêtes à tourner la page de la crise.

Peut-on pour autant écarter tout risque d'une nouvelle crise ? La question est délicate. Si une crise devait émerger, elle ne proviendrait sans doute pas du secteur bancaire, qui sort plus solide de cette période. Les observateurs soulignent les risques associés au *shadow banking* dont la taille n'a cessé de croître, contrairement à celle des banques, ce qui soulève des problèmes d'égalité en matière de concurrence et de stabilité financière.